CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

École alternative des Cheminots

Vous êtes convoqués à une séance du conseil d'établissement Le jeudi 13 décembre 2022 à 19h00 À l'école alternative des Cheminots ORDRE DU JOUR

Secrétariat : Caroline Lamarche

Présences : Marie-Chantale Da Prato, Sébastien Rhéaume, Olivier Dupras, Pierre-Marc

Allaire-Daly, Maryse de Montigny, Julie Boisvert, Ève Delisle.

Absences: Patricia Lemieux, Karine Poirier-Fex, Frédéric Brophy, Laurence Gendreau

1. Ouverture de la réunion : Lecture de l'article 71

71. Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté. 1988, c. 84, a. 71; 1997, c. 96, a. 13.

2. Vérification du quorum, art. 61

6.1 Le quorum (comporte deux parties) :

Le quorum aux séances du Conseil d'établissement est de la majorité de ses

membres en poste, dont la moitié des représentants des parents (art. 61 L.I.P.).

Le quorum comporte deux parties :

- Majorité des membres (moitié + un) dont
- Moitié des représentants des parents

3. Mot de la direction

Un mois de décembre chargé en activité à l'école :

29 novembre : soirée de rencontre obligatoire pour le processus d'admission 2023-2024 : 38 demandes pour le préscolaire pour 25 places et 23 pour le primaire, nous n'avons pas encore le total de place de disponible en fonction des cycles. Nous aurons une meilleure idée vers la fin février 2023.

Prochaine étape : convocation des parents pour les ateliers rotatifs de sélection et

analyse des familles: samedi 21 janvier

7 décembre : salon du livre et marché de Noël des finissants

11 décembre : Brunch de Noël

21 décembre : Partage de lecture à la 3^e période et spectacle des talents en PM 23 décembre : Pièce de Théâtre par les élèves du comité d'engagement culturel à

la 3^e période.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour proposé par Olivier Dupras, adopté à l'unanimité 13/12 CE 2021-2022-01

5. Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2022 (art.69) proposé par Ève Delisle, adopté à l'unanimité 13/12 CE 2021-2022-02

6.

7. Calendrier des principaux sujets traités :

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE

Art. 37 et 97.1 Suivi du projet éducatif ou actualisation au besoin

Art. 76 et 110.2

Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou des règles de fonctionnement dans le cas des centres)

Par exemple, le conseil approuve ces règles et mesures qui entrent en vigueur en novembre de l'année scolaire en cours iusqu'en novembre de l'année suivante. Un conseil pourrait aussi approuver ces règles et mesures au printemps, pour qu'elles soient en vigueur l'année scolaire suivante (ex. : code de vie dans l'agenda remis aux élèves en début d'année).

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE (SUITE)

Art. 84, 89 et 110.2	Approbation des modalités de mise en œuvre du régime pédagogique - en tout temps
Art. 85	Approbation de l'orientation générale quant à l'enrichissement des contenus indicatifs et à l'élaboration des programmes d'études locaux, et des modalités d'intégration des activités et contenus prescrits par le ministre
Art. 89.2 et 110.4	Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves
Art. 94 et 110.4	Décisions au sujet des activités de financement - fonds à destination spéciale
Art. 96.24 et 110.13	Suivi du budget annuel de l'établissement

8. Parole au public

Maryse de Montigny aimerait que l'on discute de :

- Horaire de l'école :

Discussion sur l'horaire de l'école (repousser le début de la journée et repousser la fin de la journée)

Madame Lamarche vérifiera les heures avec le transport scolaire et consultera l'équipe-école.

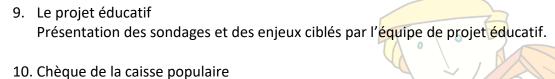
Pour le temps de transition du matin entre la première cloche et la 2^e cloche, il est proposé d'augmenter le temps de 5 à 10 minutes. Nous en parlerons en équipe école.

- Temps d'écran : abondance des sources d'écran à l'école

Film pendant les récréations, films lors des événements organisés par les élèves ou les comités. Atelier de parent : période libre avec écran. Choix des élèves lors des fêtes d'enfant.

Attention, il doit y avoir des apprentissages, un retour, une réflexion. Que voulons-nous favoriser? Service de garde ou récréation intérieure, est-ce que les films sont nécessaires? Choix des élèves pour les anniversaires, discussion à avoir en équipe-école.

- Sensibilisation aux boîtes à lunch zéro déchet : à discuter avec l'équipe-école et le service de garde. Sensibilisation boîte à lunch écolo, repas maison, réduction des déchets.







D'un commun accord, les enseignants ont décidé de remettre ce montant au comité MaBoule pour les classes extérieures.

- 11. 20h Présentation par le comité maboule (20 à 30 minutes)
- 12. 2^e assemblée générale des parents : La 2^e assemblée sera au mois de mai. Julie en parlera au comité coéducation préscolaire et Caroline en parlera au comité coéducation primaire.
- 13. Activité de financement (fonds à destination spéciale) : à voir au CE de janvier Rôle du conseil d'établissement : peut solliciter ou recevoir des comme d'argent. Surveille l'administration du fonds (adopte par résolution, les autorisations de

dépenses du fonds)

Lançons-nous une campagne de financement pour les boules-classes extérieures? Que ferons-nous avec les sommes amassées ? Combien souhaitons-nous recueillir?

Résolution:

- 14. Correspondance du conseil : pas de document
- 15. Mot du représentant au comité de parents : rencontre demain, pas de consultation
- 16. Mot des enseignants : rien à mentionner
- 17. Mot du service de garde et du personnel de soutien : Patricia est absente
- 18. Mot des professionnelles : Rien à mentionner
- 19. Les comités : comité engagement, le moteur est à fond.
- 20. Varia

21. Levée de l'assemblée 21 h 18

Caroline Lamarche
Directrice

Frédéric Brophy Président